

L'ASSURANCE VIE, COMMENT ÇA MARCHE ?


C'est quoi ?

Un contrat d'assurance vie vous permet, grâce à des versements réguliers ou non, de chercher à vous constituer un capital, sans plafond, tout en profitant d'un cadre fiscal privilégié⁽¹⁾ !

Pour quoi faire ?

 Se constituer un patrimoine ou chercher à le valoriser⁽²⁾

 Percevoir des revenus

 Préparer un projet précis (retraite, immobilier...)

 Épargner pour ses proches

 Transmettre un patrimoine

C'est parti !!!

Cette clause est modifiable à tout moment⁽¹⁾ ! Adaptez-là à votre situation !

Choix du bénéficiaire

La clause bénéficiaire ? Un élément central du contrat d'assurance vie ! Elle permet de désigner la ou les personnes qui recevront, en cas de décès, le capital constitué sur le contrat d'assurance vie. **Portez-y la plus grande attention dès l'adhésion au contrat !**

Une souplesse des investissements

Une fois le **versement initial** effectué à l'adhésion au contrat, alimentez-le ensuite à tout moment et sans plafond !

→ **Régulièrement** (versements programmés) Choisissez le montant et la périodicité de votre choix !

→ **Ponctuellement** (versements libres)

En versant **régulièrement** sur les supports financiers en unités de compte⁽²⁾ de votre contrat, en contre partie d'un risque de perte en capital, votre effort d'investissement est étalé dans le temps et vous atténuez l'impact des fluctuations des marchés financiers !

Recherchez plus de performance sur le long terme en diversifiant votre contrat, c'est à dire en combinant le rendement du fonds en euros avec le potentiel de rendement des supports en unités de compte en contrepartie d'un risque de perte en capital.⁽⁴⁾

Un accès à différents supports

Grâce aux contrats d'assurance vie multisupports !

- 1 Un fonds en euros sécurisé pour équilibrer sa prise de risque.
- 2 Une sélection de supports en unités de compte⁽²⁾, pour rechercher un potentiel de performance sur les marchés financiers, en contrepartie d'un risque de perte en capital.



La gestion des investissements

À tout moment, selon votre profil, effectuez des arbitrages pour modifier la répartition de vos investissements !

Il est également possible de mettre en place une option d'arbitrages automatiques, pour piloter automatiquement son contrat.



Une disponibilité du capital

Vous pouvez, à tout moment, récupérer tout ou partie du capital constitué sur votre contrat d'assurance vie, en effectuant des rachats !⁽³⁾

Une fiscalité privilégiée⁽¹⁾

Avec l'assurance vie, vous bénéficiez d'un cadre fiscal privilégiée en matière de rachat comme de transmission.

- **En cas de rachat**, seuls les intérêts et plus-values générés sur la part rachetée sont imposables. Au-delà de 8 ans de détention, vous bénéficiez d'un abattement annuel.

- **En cas de décès de l'assuré**, le capital constitué sur le contrat n'entre pas dans le calcul des droits de succession. Le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) profitent d'une fiscalité privilégiée.

Vous savez tout (ou presque) sur l'assurance vie !

Investir sur un contrat d'assurance vie vous expose à un risque de perte en capital, ce risque est supporté par vous seul. Cette exposition varie en fonction des supports sélectionnés. Parlez-en à votre conseiller. □

Communication à caractère publicitaire.

(1) Selon les conditions et limites des dispositions fiscales en vigueur.

(2) La valeur des supports en unités de compte peut varier à la hausse comme à la baisse en fonction des évolutions des marchés financiers. Le risque de perte financière est supporté par l'adhérent seul.

(3) Sous réserve de l'accord du bénéficiaire acceptant ou du créancier garanti le cas échéant.

Communication à caractère publicitaire.

BPCE - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 242 487 090 euros - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - RCS Paris N° 493 455 042

VEGA Investment Solutions - Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP-04000045 en date du 30 juillet 2004. Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 2 869 638,25 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 353 690 514, titulaire de l'identifiant unique REP papiers n° FR417367_01UEPO délivré par l'ADEME, dont le siège social est sis 43, avenue Pierre Mendès France 75013 Paris